



Maison des Association  
Avenue P. Enfert  
45500 GIEN

**Contrat : PAIN**  
**Période : Juin - Septembre 2024**



**PAYSAN**

**PAIN ETHIK**

6 boulevard Mayeux  
45270 COULLONS  
Tél. : 06.78.66.07.12

**CONSOMM'ACTEUR-TRICE**

Nom : .....  
Mail : .....  
Tél. : .....

		JUIN				JUILLET				AOÛT					SEPTEMBRE			
		06	13	20	27	04	11	18	25	01	08	15	22	29	05	12	19	26
										Pas de livraisons								
Campagne	Blés ancien T80	500 g	3,20 €															
	Seigle T170	1kg	6,40 €															
Campagne graines	+ graines(courge, tournesol, lin)	500 g	3,90 €															
		1kg	7,80 €															
Engrain noir	Petit épeautre	500 g	5,60 €															
		1kg	11,20 €															
Complet	Blé complet T150	500 g	3,20 €															
		1kg	6,40 €															
Mendiant	Blé T80 + fruits secs + noisettes	500 g	6,50 €															
		1kg	13,00 €															
<b>Total livraison :</b>		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total mensuel :</b>																		
<b>Total contrat :</b>																		

**Termes du contrat :** La livraison a lieu le jeudi aux dates indiquées de 17h30 à 19h00, à la maison des associations avenue Paulin Enfert à GIEN

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité,

- en 1 fois, soit; \_\_\_\_\_ en espèces, par chèque à l'ordre de Pain Ethik ou par virement
- par mois, soit \_\_\_\_\_ chèques à l'ordre de Pain Ethik du montant de chaque mois et non le total divisé par le nombre de chèques

**Relevé d'identité bancaire**

IBAN : FR76 1480 6000 167204736034014

Code BIC : AGRIFRPP848

**PAYSAN**

**CONSOMM'ACTEUR-TRICE**

Signatures, précédées de la mention "Lu et approuvé"

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture durable fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc, l'éventuel report de certaines livraisons). En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consomm'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.